

## **GROUPE D'ÉTUDE**

sur les questions pertinentes du *Rapport de synthèse* de la Première Session  
de la XVI<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques

**POUR UNE ÉGLISE SYNODALE :  
COMMUNION, PARTICIPATION, MISSION**

### **GROUPE D'ÉTUDE N° 7**

**QUELQUES ASPECTS DE LA FIGURE ET DU MINISTÈRE DE  
L'ÉVÊQUE (EN PARTICULIER : LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES  
CANDIDATS A L'ÉPISCOPAT, LA FONCTION JUDICIAIRE DE  
L'ÉVÊQUE, LA NATURE ET LE DÉROULEMENT DES VISITES *AD  
LIMINA APOSTOLORUM*) DANS UNE PERSPECTIVE SYNODALE  
MISSIONNAIRE**

### **SYNTHÈSE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE SUR LES PROCÉDURES DE SÉLECTION DES CANDIDATS À L'ÉPISCOPAT**

[Texte original : italien. Traduction de travail]

Le rapport du Groupe d'étude 7 a pour but d'aider à expliciter et à conduire le processus de sélection des candidats à l'épiscopat comme un moment authentiquement ecclésial, guidé par l'Esprit Saint et caractérisé par une attitude de prière, d'écoute et de discernement. De nombreux acteurs sont impliqués à divers titres dans ce processus : en premier lieu, l'Église locale guidée par son Évêque ; puis les Évêques appartenant à la même Province Ecclésiastique ou réunis au sein de la Conférence Épiscopale ; enfin la Représentation Pontificale présidée par le Nonce Apostolique, qui assure le lien avec les Dicastères compétents de la Curie Romaine.

Le Groupe recommande que, lors du choix de l'Évêque, on tienne compte, parmi les qualités requises, des « compétences synodales » des candidats, parmi lesquelles se distinguent l'engagement à édifier l'Église locale dans la communion, la mise en valeur de tous les dons et ministères, l'exercice du dialogue dans les relations et dans la présidence des organes de participation, la connaissance approfondie des cultures locales et la disponibilité à s'y intégrer de manière constructive. Le Groupe souhaite par ailleurs que les Nonces possèdent en premier un profil synodal et missionnaire afin de pouvoir, à leur tour, rechercher ces qualités chez ceux qui leur sont présentés comme évêques potentiels.

Conscient que, depuis les premiers siècles, l'Église locale a été sollicitée de diverses manières dans le processus de sélection de son Évêque, le Groupe encourage un investissement dans la formation, qui aide tous les membres du Peuple de Dieu à affiner leur capacité de discernement, et souhaite que chaque Église locale cultive les charismes de ses Prêtres, si

possible par le biais d'équipes qui accompagnent l'Évêque dans la formation permanente du Clergé.

Le Groupe propose que chaque Diocèse mène régulièrement des processus de discernement sur sa situation et ses besoins. En particulier, en vue de la session au cours de laquelle les Évêques de la Province Ecclésiastique (ou de la Conférence Épiscopale) sont appelés à dresser une liste de candidats à l'épiscopat à transmettre au Siège Apostolique, le Groupe suggère que l'Évêque convoque le Conseil presbytéral et le Conseil pastoral diocésain. Sous la conduite de leur Pasteur, dans un climat de prière commune et d'échange fraternel, chacun de ces organes formulera collégialement un avis écrit sur l'état et les besoins du Diocèse. En outre, chacun des membres remettra à l'Évêque dans une enveloppe scellée : 1) les noms des prêtres exerçant leur ministère dans le Diocèse qu'il juge aptes à l'épiscopat ; 2) un avis sur le profil du futur Évêque de son Église locale ainsi que les noms d'Évêques ou de prêtres qu'il estime adéquats pour la succession. Lorsque les circonstances le permettent, seront également convoqués le Chapitre cathédral, le Conseil diocésain pour les affaires économiques, la Conseil des Laïcs, les Unions des Consacrés et des Consacrées, ainsi que les Groupes diocésains représentant institutionnellement les jeunes et les pauvres. Les résultats des consultations seront présentés par l'Évêque à l'assemblée des Évêques de la Province Ecclésiastique ou de la Conférence Épiscopale, qui dressera une liste de candidats à l'épiscopat reflétant autant que possible leur consensus.

Le Groupe propose également que, lorsqu'approche le moment du changement de Pasteur, l'Évêque sortant favorise des moments appropriés de discernement communautaire. En outre, dès que l'Église locale devient vacante ou lorsque le Saint-Siège autorise l'ouverture des procédures pour la succession, il suggère qu'un Comité chargé de pourvoir au siège de l'Église locale soit constitué au sein du diocèse, auquel le Nonce Apostolique fera appel pour préciser la situation du diocèse, le profil du nouveau Pasteur, et pour recueillir également des avis sur d'éventuelles candidatures.

De son côté, le Nonce recueille les résultats des consultations menées dans chaque Diocèse et dans chaque Province Ecclésiastique (ou au sein de la Conférence Épiscopale) et les complète par des consultations supplémentaires, selon son appréciation motivée. À cet égard, le Groupe recommande de consulter non seulement des clercs, mais aussi un nombre si possible équivalent de Consacrées et de Consacrés, de Laïques et de Laïcs. Le but de la consultation est de faire émerger autant que possible la vérité, tant sur l'état du Diocèse et ses besoins que sur la dignité et l'aptitude des candidats possibles à l'épiscopat. Le Groupe suggère d'actualiser et de diversifier les questionnaires soumis aux informateurs, ainsi que de recourir à des entretiens personnels, particulièrement utiles là où le questionnaire écrit semble insuffisant pour parvenir à une connaissance adéquate des situations et des personnes.

Le Groupe estime que les Dicastères de la Curie Romaine chargés d'assister l'Évêque de Rome dans la provision des Églises locales sont, pour leur part, également appelés à réviser leurs procédures afin que la méthode du discernement ecclésial marque de plus en plus leur fonctionnement ordinaire.

Dans l'esprit du processus synodal 2021-2024, le Groupe propose de mettre en place des formes d'évaluation des processus de sélection des candidats à l'épiscopat. Cette évaluation devra avoir lieu à intervalles réguliers ; elle devra vérifier si les processus satisfont aux critères d'une Église synodale et missionnaire ; favoriser le partage des bonnes pratiques et elle devra adopter les mesures qui s'avéreront nécessaires. Enfin, le Groupe suggère de constituer

périodiquement, à la discrétion du Pape, une commission ecclésiastique indépendante, qui inclura dans son évaluation l'activité des dicastères de la Curie.